

RÉFORME DU BAC : LA RÉFORME QUI CACHE LE DÉSASTRE (ET COMMENT S'EN SORTIR)

Annoncé il y a tout juste 2 ans, le bac Blanquer se met en place à marche forcée et soulève une très forte contestation. Quels sont les problèmes de fond? Quelles sont les difficultés pratiques? Comment s'en sortir? SOS Éducation fait le point.

Introduction

Nous appelons tous de nos vœux une réforme du bac.

Une réforme qui renouerait avec l'objectif de cet examen national de fin d'études secondaires.

Le bac, un diplôme unique, de même valeur académique pour tous les jeunes bacheliers.

Le bac, un passeport de connaissances pour que les élèves puissent engager la suite de leurs parcours dans l'enseignement supérieur autant que dans la voie professionnelle.

Car depuis 1985, le baccalauréat ne jouait plus ce rôle. Avec une injonction politique à faire réussir plus de 80% d'une classe d'âge au bac quel que soit le niveau des élèves¹, sa valeur de référence nationale s'est progressivement effondrée.

Au fil des années, le bac est devenu un « passage obligé » qui ne représente plus rien quant aux savoirs académiques détenus de son titulaire – la vraie référence maintenant étant indubitablement le lycée d'origine du bachelier.

En conséquence, les bacheliers vont s'engouffrer en masse sans le niveau requis et sans projet réel dans un dispositif coûteux d'enseignement supérieur dans lequel 60% des entrants en 1^{re} année échouent. C'est normal, ils n'ont pas le niveau!

Alors OUI, cette réforme nous l'attendions avec impatience.

Mais les premières annonces ont déjà suscité une certaine inquiétude.

En premier lieu, par le retrait des mathématiques du tronc commun des connaissances en classes de 1^{re} et terminales, et par le passage de 40% de la note finale en contrôle continu.

¹ Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale, en 1985 : https://www.lemonde.fr/orientation-scolaire/article/2012/07/13/plus-de-80-d-une-generation-au-niveau-du-bac_1733491_1473696.html

Difficile, dès lors, de comprendre comment cette réforme allait enrayer les écueils du système précédent ...

L'offre de spécialités élargie, sur le papier, donnait le sentiment que nos élèves allaient s'ouvrir à des domaines en lien avec leurs perspectives d'études supérieures ou de métier. Mais, pour que cela ait vraiment du sens, il aurait été nécessaire d'enclencher un véritable projet autour des aptitudes des élèves et de l'orientation, bien en amont.

En réalité, cette réforme s'avère, pour l'instant tout du moins, être l'arbre qui cache la forêt d'un désastre national : la baisse du niveau des élèves.

Le résultat catastrophique d'un collège unique qui a capitulé.

Une dérive qui marque le manque d'ambition actuel de notre école, qui a pourtant longtemps été un formidable levier pour remédier aux inégalités sociales par l'éducation.

Aussi, la situation actuelle de contestation et d'incompréhension engendrée par les E3C chez l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation (parents, élèves, enseignants, chefs d'établissement) doit s'analyser de manière plus globale.

SOS Éducation a déjà produit un guide détaillé reprenant les éléments à connaître de cette réforme du bac², et émis des réserves sur les effets induits de cette réforme.

Pour rappel, la note générale du nouveau bac est constituée pour :

1. 60 % par des épreuves finales
 - 1 épreuve anticipée en première,
 - 4 épreuves en terminale : 2 spécialités, la philosophie et le grand oral
2. 40 % en contrôle continu
 - 10 % correspondant à la moyenne des bulletins de première et terminale,
 - 30 % s'obtiennent par les notes obtenues aux trois Épreuves communes de contrôle continu (E3C). Deux E3C se passent en première et une E3C se passe en terminale.

1. Le nouveau bac Blanquer : une mise en œuvre fortement critiquée

Entre précipitation, défauts d'information, retards administratifs, les couacs se succèdent, les contestations montent : il faut se rendre à l'évidence, la mise en place de la réforme du bac a du mal à passer.

Le 20 janvier dernier, les premières Épreuves communes de contrôle continu, dites les « E3C », ont débuté suscitant un peu partout, mobilisations et blocages. Cette réforme de « feu » notre examen national se déroule sur fond de contestation d'une autre réforme en cours, et non des moindres, celle des **retraites**³.

2 Ce qu'il faut savoir sur la réforme du bac, juillet 2019 :

<https://soseducation.org/docs/ce-quel-faut-savoir-sur-la-reforme-du-bac.pdf>

Voir aussi la fiche explicative *En route vers le baccalauréat 2021* du ministère de l'Éducation nationale :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Bac_2021/53/1/Bac2021_document_2de_fev2019_1079531.pdf

3 Note d'analyse de SOS Éducation sur ce sujet :

<https://soseducation.org/sondages-enquetes-dopinion-referendums/consultation-statut-enseignants/>

Cette réforme du bac déçoit et inquiète à peu près tous ceux qu'elle concerne, et en premier lieu enseignants et élèves. Les parents essaient d'y comprendre quelque chose, et les plus aisés d'entre eux se réfugient auprès de *coachs* en orientation et offrent à leurs enfants les services de cours privés pour réaliser malgré tout le « programme officiel ».

Selon les proviseurs et chefs d'établissement, les perturbations concernent **43 % des lycées⁴** : blocages des établissements par des élèves, protestations d'enseignants qui contestent la réforme et la façon dont elle est mise en place, sujets dévoilés avant l'épreuve, pression des parents sur les notes...

Sur les réseaux sociaux, les professeurs grincent des dents. Même les professeurs de lycées parisiens bien classés, dont les élèves ne devraient pas être impactés par la réforme grâce à leur excellent niveau, se sont mis en grève (Louis le Grand, Montaigne, Condorcet...).

Mais le ministère de l'Éducation nationale n'est pas de cet avis.

« Dans la grande majorité des établissements, les choses se présentent très bien », tempère-t-il.

Selon le ministre Jean Michel Blanquer, dans « moins d'une dizaine de cas », des épreuves ont dû être reportées.

Le mercredi 5 février, lors des questions en séance publique au Sénat, il a fait valoir que 85 % des établissements où les élèves de 1^{er} ont composé n'ont pas connu de perturbations.

« Rien de majeur, en tout cas », précise-t-on dans l'entourage du ministre.

Mais l'IGÉSR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche), organisme dépendant du ministère de l'Éducation nationale, n'est pas de l'avis du ministre. Elle vient de publier une note accablante sur la réforme du lycée et l'organisation des E3C.

Elle dénonce « des élèves constamment sous la pression de l'évaluation », « des EC3 d'une complexité excessive pour les parents », « un surcoût énorme pour un rendement faible pour les proviseurs ».

Elle pointe également le problème des évaluations prenant le dessus sur les apprentissages, déjà soulevé par les enseignants : « Il semble que se soit instituée une confusion entre la logique de la certification (par l'examen) et la logique de la formation qui devrait être au cœur de la réforme : le poids des E3C déséquilibre l'ensemble au détriment de la formation ».

Elle déplore aussi « un appauvrissement de l'offre d'enseignement », car de nombreuses options seront sacrifiées par les lycées (manque de financement, pas assez d'élèves intéressés...).

4 <https://www.ouest-france.fr/bac/entretien-le-nouveau-bac-creuse-les-inegalites-entre-lycees-6728333>

2. Les écueils de la réforme

2.1. Les problèmes de fond

Cette réforme pose de nombreux problèmes de fond. Notamment :

1. Les spécialités trop pointues pour être accessibles à tous les élèves et les programmes qualifiés par les enseignants de « purement irréalistes ».
2. Le retrait des mathématiques du tronc commun, alors que la matière est importante pour la formation au raisonnement et dans la suite de nombreuses études supérieures.
3. La multiplication des spécialités créant un *tsunami* organisationnel pour les chefs d'établissements.
4. Le processus d'orientation renforcé et professionnalisé, sans avoir les équipes pour orienter les élèves.
5. Les programmes établis tardivement ne permettant pas aux enseignants de préparer leurs cours dans des délais sérieux.

Il s'ensuit des inégalités accrues et explicites entre établissements.

Mais ce sont surtout les Épreuves communes de contrôle continu (E3C) qui ont mis le feu aux poudres.

2.2. Organisation des E3C : de la théorie au chaos

2.2.1. En quoi consistent les Épreuves communes de contrôle continu (E3C) ?

Le contrôle continu repose en partie sur des épreuves communes organisées au cours des années de première et de terminale. Ces épreuves communes ont lieu aux 2^e et 3^e trimestres de l'année de première, puis au 3^e trimestre de l'année de terminale.

Les E3C sont des épreuves ponctuelles, qui portent sur les enseignements du nouveau tronc commun qui ne seront **pas évalués lors des épreuves finales** :

- histoire-géographie,
- enseignement scientifique (uniquement pour la voie générale),
- langues vivantes,
- E.P.S.,
- et mathématiques (uniquement pour la voie technologique)⁵.

Chaque chef d'établissement doit organiser les épreuves de son lycée et définir si les classes concernées « plancheront » (ou pas) sur un même sujet et si elles le feront au même moment.

Le ministère préconise que « *la composition sur le même sujet à la même date [soit] privilégiée par l'établissement* ».

Les élèves actuellement en classe de première ont passé **la première série d'épreuves communes** entre **le 20 janvier et la première quinzaine du mois de février**. **Les résultats seront connus le 15 mars 2020.**

⁵ <https://www.studyrama.com/reforme-du-bac/premiere/bac-2021-les-premieres-epreuves-du-controle-continu-se-106326>

La deuxième série d'épreuves communes doit être passée entre le 4 avril et la mi-juin.

La spécialité **suivie uniquement en classe de première** compte également pour les épreuves communes. Chacun de ces enseignements est **coefficient 5 pour le bac**.

2.2.2. Point sensible : la numérisation des sujets et des corrections

a. La Banque des sujets

Pour garantir « l'égalité » entre les candidats et les établissements scolaires, une « banque nationale numérique de sujets » est mise en place.

- Elle comporte 1 700 sujets disponibles, toutes matières confondues.
- Ces sujets ont été réalisés par des professeurs de la matière concernée, sous le contrôle d'une commission nationale.
- Puis, au sein de chaque établissement, un groupe de professeurs responsables d'une même matière choisissent, dans cette banque de sujets, plusieurs sujets qui leur semblent intéressants.
- Ils doivent les soumettre à leur proviseur qui tranche et choisit le sujet qui sera celui de la série des E3C concernée.

b. Une correction dématérialisée

Les copies des épreuves communes de contrôle continu sont corrigées par voie dématérialisée.

Un outil (Santorin) a été développé spécialement pour permettre cette correction et testé l'année dernière localement. Il contient toutes les fonctionnalités nécessaires aux correcteurs⁶. Les copies anonymes sont corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève au sein de l'établissement.

Un logiciel gère l'anonymisation des copies par un système de code-barres, et les centres d'examen n'ont plus à préparer des lots de copies pour les correcteurs ni à gérer les retraits et remises de lots de copies puisque tout cela se fait désormais au sein de l'établissement. Le barème d'évaluation est aussi directement intégré dans le logiciel, ce qui est censé faciliter la double correction.

Une harmonisation des notes est ainsi assurée. Un coordinateur supervise les moyennes de notation⁷.

Ce sont les chefs d'établissement qui décident des correcteurs à mobiliser dans leur établissement. Ils sont censés mobiliser obligatoirement des enseignants de première, mais il n'est pas exclu qu'ils fassent appel à des enseignants d'autres niveaux.

Ce sont également les chefs d'établissement qui sont en charge de répartir les lots établis par le logiciel aux enseignants-correcteurs de leur établissement. Quitte à donner le double de travail à un correcteur (volontaire... de préférence). Le proviseur pourra saisir le recteur si les effectifs du lycée ne permettent pas de respecter le principe d'anonymat des candidats. Un correcteur supplémentaire externe sera alors nommé⁸.

6 https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/73/0/2020-E3C-Organisation-E3C-Consignes-correcteurs_DIFF_1227730.pdf

7 <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/bac-2019-premier-test-pour-la-numerisation-des-copies-1029662>

8 <https://ecoleetsociete.se-uns.org/E3C-au-comite-de-suivi-des-infos-qui-ne-rassurent-pas>

La numérisation des copies a de nombreux avantages :

- on évite les flux matériels de copies dans tous les sens, avec les risques de perte et les latences ;
- on peut faire corriger la copie à l'autre bout de la France (mais dans le cas présent, la correction reste au sein de l'établissement) ;
- l'original reste intact, ce qui permet une éventuelle deuxième correction non influencée par la première correction ;
- le temps de correction peut être pris en compte pour une juste rémunération (mais ce n'est pas le cas ici, cf. 2.3. *Une rémunération forfaitaire*).

Mais cette numérisation a aussi son côté sombre :

- on peut regretter à nouveau l'empressement qui n'a pas permis de former correctement les professeurs à cette nouvelle pratique ;
- corriger sur écran peut vite être fatigant ;
- et les professeurs corrigent sur leur matériel informatique personnel : non seulement c'est injuste, car ils devraient pouvoir disposer de moyens matériels fournis par leur employeur...
- ... mais cela peut, en plus, impliquer des risques supplémentaires de piratage.

2.2.3. Sur le terrain, un champ de bataille

En pratique, c'est loin d'être simple. Ce témoignage d'un proviseur⁹ en dit long :

*« La situation est très compliquée même si mon établissement fonctionne bien. Mais concrètement c'est encore **plus compliqué qu'avant**. Je me retrouve à **gérer ce qui était avant du ressort des services du rectorat** : le choix des sujets, l'impression, les convocations pour les épreuves communes de contrôle continu, des sortes de partiels.*

*On nous demande de **mettre les élèves en mode examen tout en continuant à faire fonctionner l'établissement normalement**. C'est impossible.*

Un exemple tout bête : les sonneries. Elles rythment les cours toutes les cinquante minutes.

Comment vous faites quand vous avez une partie des élèves qui planchent pendant deux heures sur une épreuve du bac ? »

Les proviseurs doivent aussi superviser la numérisation des copies, la mobilisation des correcteurs, la répartition des copies entre les correcteurs disponibles, avec la possibilité de changer au dernier moment, en cas de grève du correcteur...

Selon des témoignages, les chefs d'établissement seraient **tenus responsables** des corrections non faites ou mal faites. Ce serait donc à eux d'aller mettre la pression sur les correcteurs...

Certains sujets semblent avoir été imposés par les proviseurs, voire les recteurs¹⁰, sans concertation avec les équipes enseignantes.

Des lycéens se seraient retrouvés à « plancher » sur des éléments du programme qu'ils n'avaient pas encore vus en cours.

9 https://www.liberation.fr/france/2020/01/19/c-est-encore-plus-complique-qu-avant_1774000

10 <https://www.ouest-france.fr/bac/entretien-le-nouveau-bac-creuse-les-inegalites-entre-lycees-6728333>

Inversement, un proviseur aurait prévenu ses lycéens pour leur donner le chapitre à réviser...

En publiant une tribune¹¹ le 14 janvier, un **collectif d'une centaine de professeurs s'insurge** :

*« Avec les E3C, pour beaucoup de professeurs, **on change le contrat social entre l'école, ses enseignants et la jeunesse**. À présent, au bout de quelques mois, pour les adolescents, l'école ferme les possibilités de mobilité sociale. Pour les enseignants, elle impose de préparer les épreuves, de corriger en même temps les E3C sur un temps très court tout en poursuivant leurs tâches habituelles d'enseignement, et d'organiser des sessions de rattrapage. (...) Et concrètement, dans la précipitation générale, chaque lycée bricolera un bac à échelle locale en fonction de ses moyens. À chaque lycée son bac? ... »*

Pour Willy Pelletier, sociologue, enseignant à l'université de Picardie, les classes de première et terminale permettaient *« d'apprendre pendant deux années »*, mais maintenant c'est terminé : *« Sitôt rentré en première, on va être noté, mais sur quoi? On n'a rien appris. »*

Ces épreuves de contrôle continu arrivent **trop tôt dans l'année** et surtout vont créer des inégalités entre les élèves issus de milieux aisés où l'anglais par exemple est *« parlé couramment à table »* et ceux de milieux plus modestes où ce n'est pas le cas.

Pour un professeur agrégé en sciences de l'ingénieur au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, qui s'est confié à SOS Éducation, *« c'est clairement une mauvaise réforme »*. Concrètement et surtout depuis le début des épreuves communes de contrôle continu, elle engendre beaucoup de **pertes d'heures de travail** pour les professeurs et des suppressions de postes à venir en fonction du choix de spécialités que feront les élèves. En conséquence un climat parfois délétère avec **certain professeurs qui essaient de « survendre » leur spécialité pour maintenir leur volume horaire l'année suivante**.

2.3. Une rémunération forfaitaire au lance-pierre

Avec ce nouveau bac, les professeurs ont pour mission de corriger des lots de copies pour un forfait de 50 euros par lot.

Un professeur peut donc se retrouver avec 40 copies à corriger ce qui représente à peine plus de 1 euro par copie. **Une perte considérable de la rémunération**, car auparavant, chaque copie corrigée était rémunérée 5 euros.

On les pousse à corriger le plus vite possible, alors que la correction aurait pu avoir une réelle valeur formative. Le logiciel de correction prévoit pourtant la possibilité de mettre des commentaires, de surligner, etc..

On aurait pu imaginer une rémunération juste, laissant le temps au professeur d'annoter correctement : le temps passé et les annotations auraient même pu être contrôlés puisque tout est numérique...

Beaucoup de professeurs témoignent être dégoûtés. Ils ne pourront faire que le minimum.

¹¹ https://www.liberation.fr/debats/2020/01/14/le-bac-blanc-ner-ne-passera-pas_1773006

Dans une lettre ouverte au ministre, des enseignants écrivent : « *Vous attendez de nous des miracles, mais vous nous traitez comme des bénévoles¹²...* »

Quel intérêt pour l'élève de ne recevoir qu'une note sèche? Déjà qu'il n'a eu qu'un temps très court pour apprendre, et on le prive en plus d'un retour approfondi!

3. Comment sortir de cette crise latente ?

L'objectif non affiché de cette réforme est celui d'un nouveau bac qui retrouverait «son sens», c'est à dire qui soit une véritable passerelle vers l'enseignement supérieur.

Auparavant il suffisait de «faire au mieux» avec sa classe de seconde, sans se soucier du niveau réel des élèves puisque le bac était «acquis» pour plus de 80 % d'entre eux.

Le niveau réel se révélait dans le supérieur, où 60 % des bacheliers échouaient en première année... Avec cette réforme, le problème est simplement déplacé : **l'écroulement va se faire au lycée.**

Car le vrai problème, c'est la baisse généralisée du niveau des élèves issus du collège unique.

Là encore, il y a un monde entre le **niveau théorique** des élèves de seconde tel qu'il est attendu dans le respect du Bulletin officiel, et celui **réellement** détenu.

Mais faire porter aux enseignants de première et de terminale, et aux élèves, les conséquences des mauvaises décisions politiques qui ont conduit à la baisse généralisée du niveau des élèves est pour le moins discutable.

Faire croire qu'il n'y a pas de différences de niveau entre les établissements et que la réforme du bac en cours va permettre de retrouver les vertus d'un examen national «égalitaire» est malhonnête intellectuellement.

La réforme du bac ne peut pas être entreprise sans une réforme préalable du collège et la remise à niveau de tous les élèves.

Même s'il minimise officiellement la contestation, le ministère veut vite réagir sur la partie émergée de l'iceberg : les E3C.

Le comité de suivi de la réforme du bac fera le 11 mars des propositions d'aménagement des E3C, le ministre devant faire des annonces dans la foulée. On parle de «simplification» du cadre, mais aussi de «report de la 2^e session à juin», au même moment que les épreuves terminales du bac, ou encore de «prise en compte des notes obtenues lors du contrôle continu».

Difficile cependant d'imaginer une solution qui satisferait tout le monde.

Et surtout, quel ramdam pour finalement un tel retour en arrière!

Conclusion

Depuis la mise en œuvre de la réforme Blanquer, nous avons reçu énormément de témoignages. Ils mettent tous en avant le principal défaut de cette réforme : un problème de temporalité.

La situation actuelle soulève 2 points importants :

1. La réforme est actée, mais que traduit sa mise en œuvre? Un sentiment de précipitation dans son application, d'amateurisme dans sa communication et d'inégalités dans les faits.
2. Sur fond de contestation générale liée au statut même d'enseignant, la réforme pointe du doigt toutes les lacunes de l'Éducation nationale vis-à-vis de ses professeurs : avec ce nouveau bac, les professeurs sont encore plus seuls, sans écoute et surtout sans formation préalable pour pouvoir prendre en charge efficacement cette réforme. L'organisation qui découle de ce nouvel examen est extrêmement lourde à la fois pour les professeurs et pour les établissements.

Cette réforme doit être repensée dans un système global d'éducation. Un système où la formation des professeurs tient une place beaucoup plus importante qu'à l'heure actuelle et où les élèves sont beaucoup mieux accompagnés dans l'orientation.

Une réforme du baccalauréat devait bien avoir lieu.

Mais elle ne pouvait pas se faire avant d'avoir repensé le collège.

Le ministre a déclaré dernièrement que les E3C allaient être repensés pour la deuxième session. Devant la presse, jeudi 6 février, Jean-Michel Blanquer s'est dit prêt à « faire évoluer » les E3C pour leur deuxième session « dans le sens de la simplicité ».

Mais que va faire le ministre pour concrètement enrayer la baisse dramatique du niveau des élèves qui entrent au lycée?

Quand va-t-il prendre la mesure de la fracture sociale qui gangrène l'école et qui se cristallise dans un collège unique qui, chaque année, accentue le décrochage scolaire?

Quand va-t-il engager une réforme courageuse, celle du collège, afin de mettre sur la voie de la réussite chaque élève?

Quand va-t-il porter une réforme juste de l'école, une réforme ambitieuse pour les élèves, afin que chaque jeune en fin de scolarité maîtrise un socle commun de connaissances et d'aptitudes indispensables pour s'épanouir et se réaliser dans la société?

Si vous aussi, en tant qu'enseignant, parent d'élèves ou chef d'établissement, vous avez des expériences à partager concernant cette mise en œuvre du nouveau bac, envoyez-nous vos témoignages!